

MAIRIE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
Fax : 05 58 77 05 91

contact@tyrosseville.com

Identifiant unique*: 040-214002842-20120214-20120214_18-DE

Envoyé en préfecture, le 17/02/2012 - 17:13

Reçu en préfecture, le 17/02/2012 - 17:20



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 14 février 2012

Délibération n° 20120214_18

L'an deux mille douze, le quatorze février, à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VINCENT DE TYROSSE, dûment convoqué le huit février, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Michèle LABEYRIE, en session ordinaire.

PRESENTS : M. LESBATS, MME LABERTIT, MME TARRICQ, MME LABEQUE, M. BOURLON, MME POMAREZ, M. BIREMONT, M. SARROUET, M. LADEBAT, MME TERRADE, M. BRETHOUS, MME MOULIAN, M. HAINAULT, MME DUPRUILH, MME LARRODE, MME LECOLIER, M. MICHEL, MME MANDROUX, M. DIRIBERRY, MME BERTHELOT, MME BERGFELD, MME RENAUD, MME MICHEL.

ABSENT REPRESENTÉ : M. GOYHENECHÉ, ayant donné pouvoir à MME BERTHELOT

ABSENTS EXCUSES : MME DULON, MME BRIFFAUD, M. MATHIO, M. DABOT.

OBJET : PROJET EDF DE STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL DE SALINS DES LANDES -
Rapporteur : MME LE MAIRE.

Madame le Maire expose qu'EDF projette l'installation d'un lieu de stockage de gaz naturel dans les cavités salines préalablement évidées situées sur les communes de Pouillon et Mimbaste. 600 millions de mètres cube de gaz y seraient stockés à 1000 mètres de profondeur.

Les cavités doivent être créées par dissolution du sel par de l'eau de mer, de sorte qu'une double canalisation enterrée appelée saumoduc sera nécessaire : l'une pour acheminer l'eau de mer depuis l'Océan Atlantique jusqu'au site de stockage ; l'autre pour évacuer l'eau chargée en sel (saumure) au large, à 1.5 km de la Côte.

2 fuseaux (l'un au Nord par Messanges, l'autre au Sud de Soustons) sont à l'étude pour l'éventuelle implantation des saumoducs.

Un débat public, assorti de 9 réunions publiques, a été organisé du 20 octobre 2011 au 31 janvier 2012 (dont une s'est tenue à Saint-Vincent de Tyrosse le 19 janvier).

(Les documents sont consultables sur le site : <http://www.debatpublic-gaz-salinsdeslandes.org/>).

A l'issue, il semble subsister bon nombre de points d'interrogation sur les incidences environnementales et les risques liés à ce projet (impact futur sur le tourisme et la pêche côtière notamment).

Après avoir écouté l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DEMANDE des études complémentaires visant à obtenir davantage de garanties sur la sûreté, l'utilité économique et la neutralité écologique de ce projet avant de se prononcer.

FORMULE particulièrement le souhait que la saumure ne soit pas rejetée dans le milieu naturel (Océan Atlantique) mais soit retraitée sur site à travers une usine de retraitement ou des process industriels existant par ailleurs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte télétransmis électroniquement le
N° acquittement :
040-214002842-20120214- 20120214_18-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
ST VINCENT DE TYROSSE, le 16 février 2012



Le Maire,

depo
Michèle LABEYRIE
Conseillère générale